RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Normandie

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2025

Unité de Gestion d'Exploitation :

0760398 - SYN. CAUX CENTRAL

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Pôle Santé Environnement - Unité départementale de la Seine-Maritime - 38 cours Clémenceau 76100 ROUEN
Téléphone : 02.50.28.73.40 - Courrier : ars-normandie-ud76-eau@ars.sante.fr - Site :

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 3

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion 6

Organisation de l'alimentation en eau 6

Données sur les ressources de l'unité de gestion 7

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans 8

Données sur la production de l'unité de gestion 10

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion 11

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution 12

UDI YVETOT NORD - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025 13

UDI YVETOT NORD - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025 18

UDI YVETOT NORD - Liste des dossiers de non-conformité en 2025 19

UDI YVETOT NORD - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025 20

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion 21

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion 21

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion 22

Conclusion générale sur l'unité de gestion 23

Signature du document 26

Annexes 27

Liste des sigles 28

Informations sur les Points de Surveillance 29

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire 31

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE 33

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.
La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection.
Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux.
Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniaque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% Aucune action.
20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
50% Dossier recevable déposé en préfecture.
60% Arrêté préfectoral signé.
80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

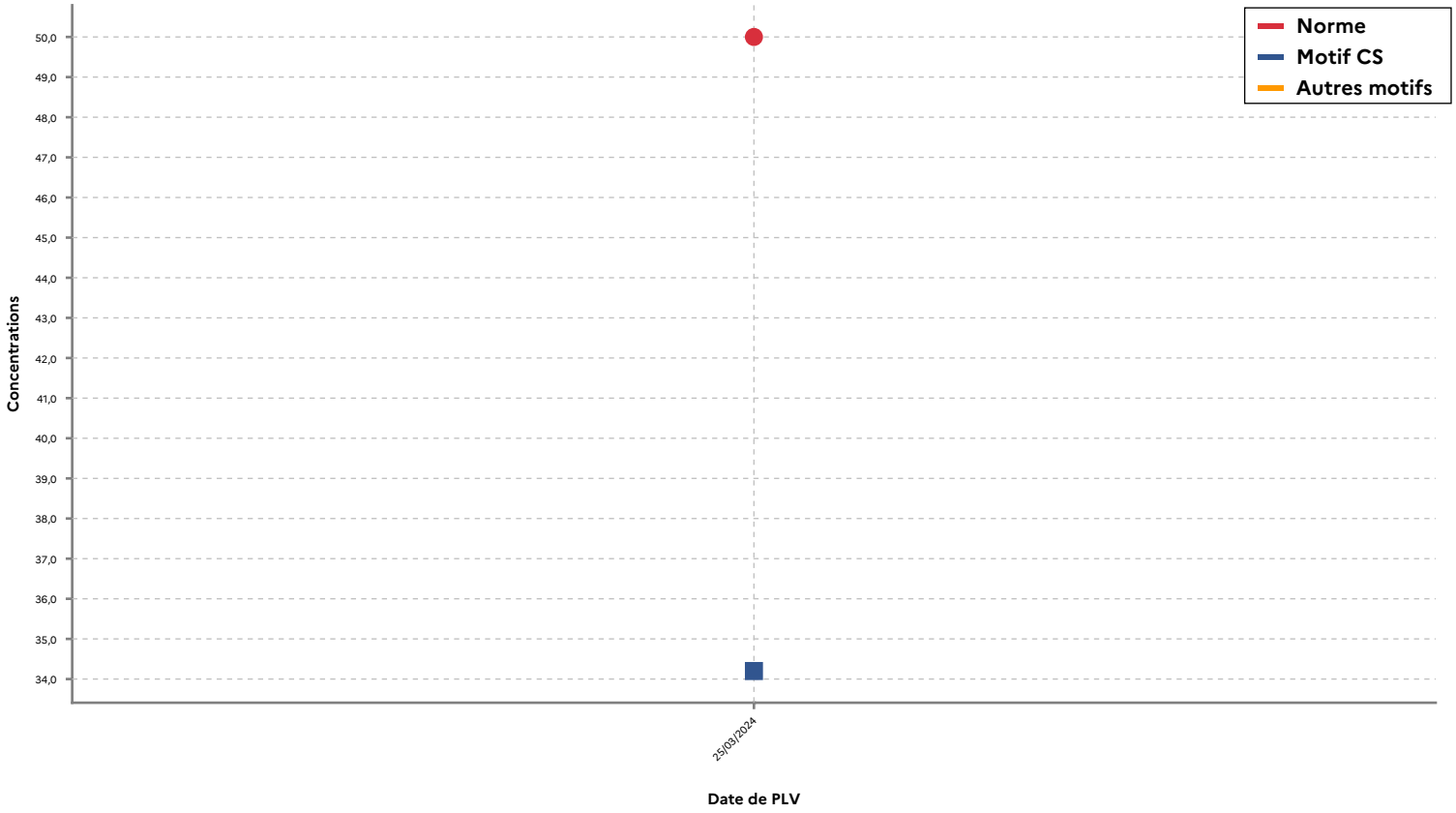
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SYN. CAUX CENTRAL

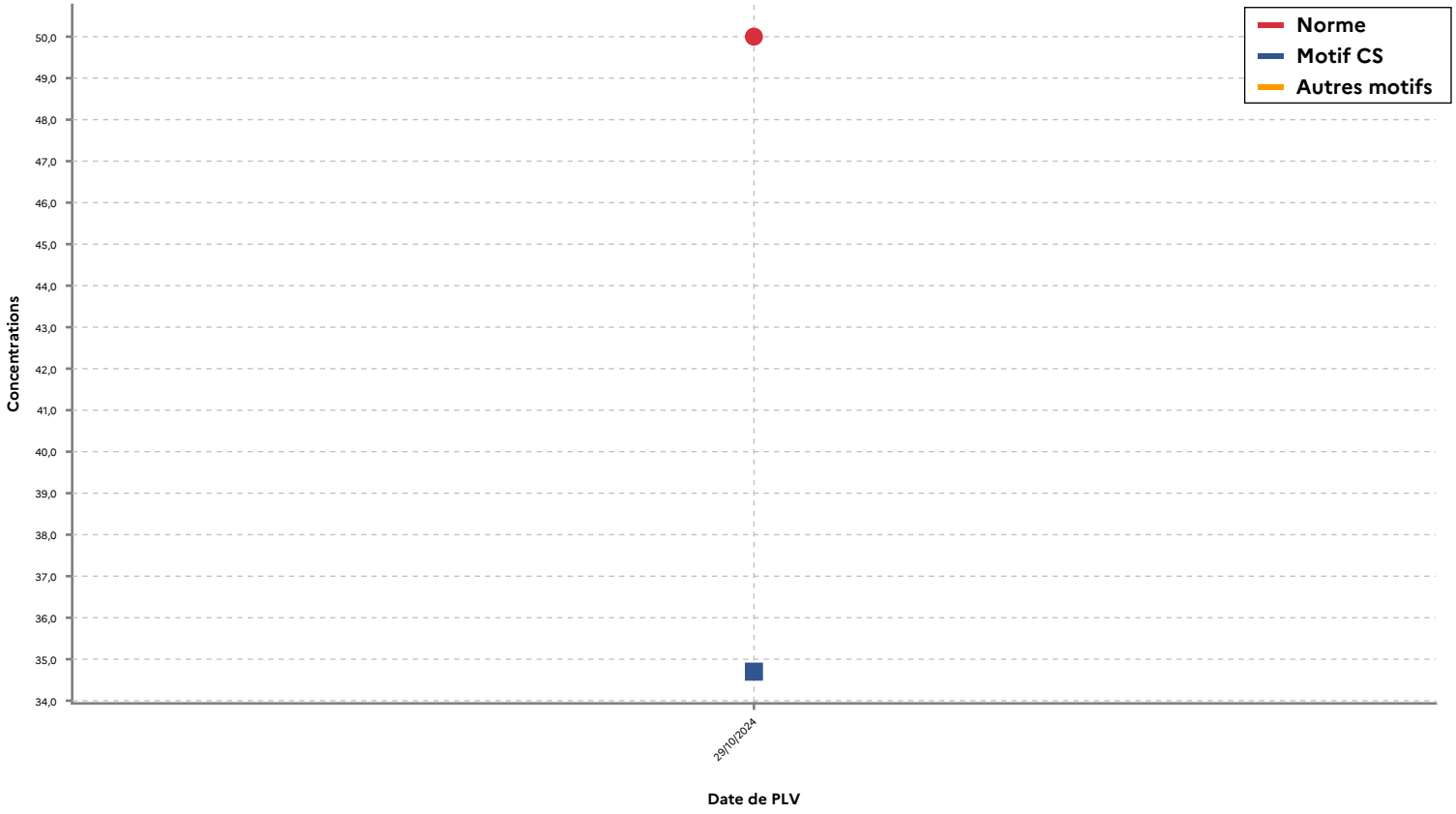
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
HERICOURT-EN-CAUX SOURCE	SOURCE	HERICOURT-EN-CAUX	00578X0007	Procédure terminée (captage public)	01/06/1981	10/06/1986	23/07/1986	60 %
HERICOURT F1	FORAGE	HERICOURT-EN-CAUX	00578X0084	Procédure terminée (captage public)	24/07/2011	17/03/2015	09/04/2015	60 %
HERICOURT F2	FORAGE	HERICOURT-EN-CAUX	00578X0088	Procédure terminée (captage public)	24/07/2011	17/03/2015	09/04/2015	60 %
SOMMESNIL ST FIRMIN	FORAGE	SOMMESNIL	00578X0006	Procédure terminée (captage public)	02/04/2018	09/11/2021	06/12/2021	60 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

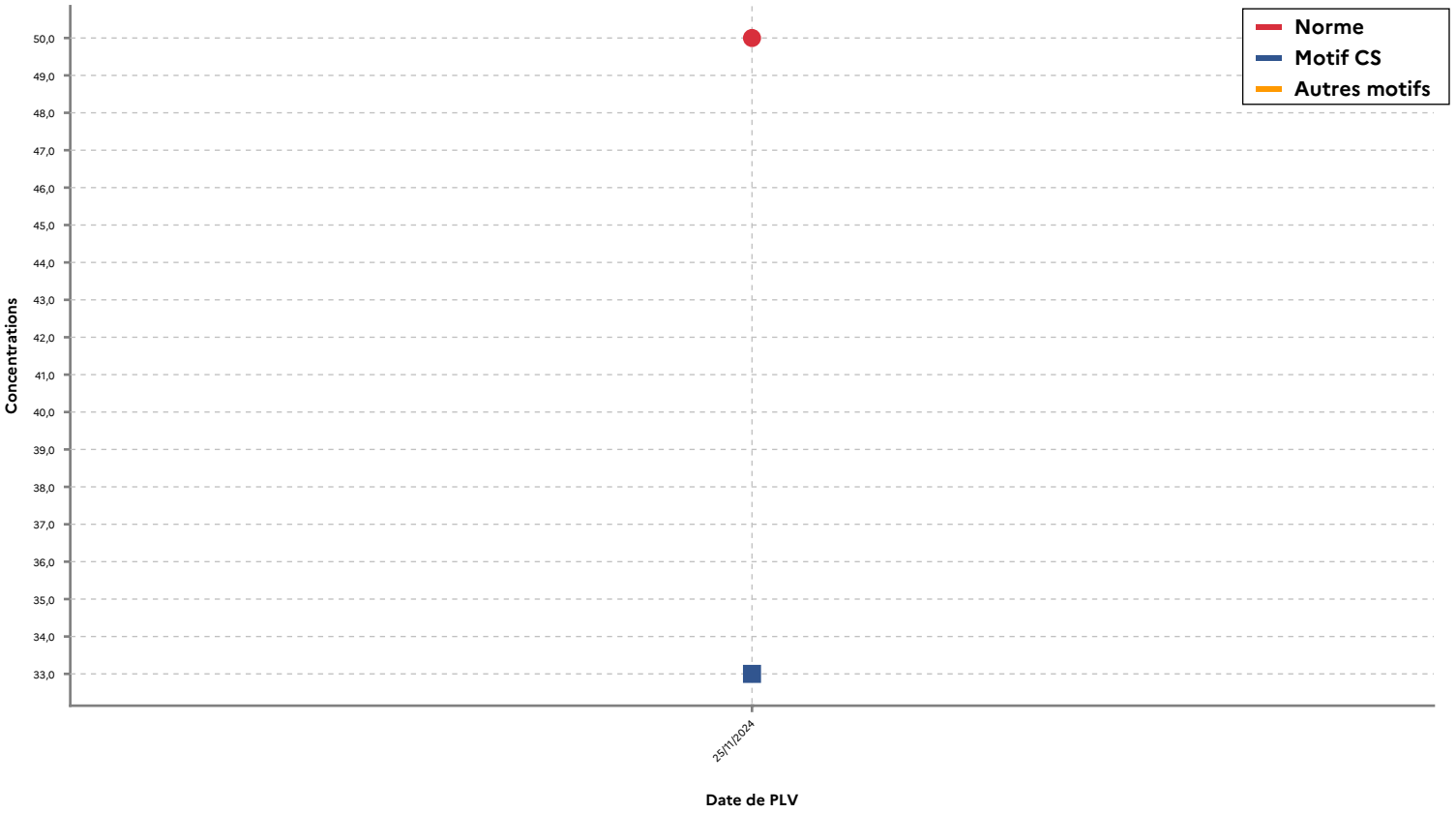
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 076000127 - HERICOURT-EN-CAUX SOURCE



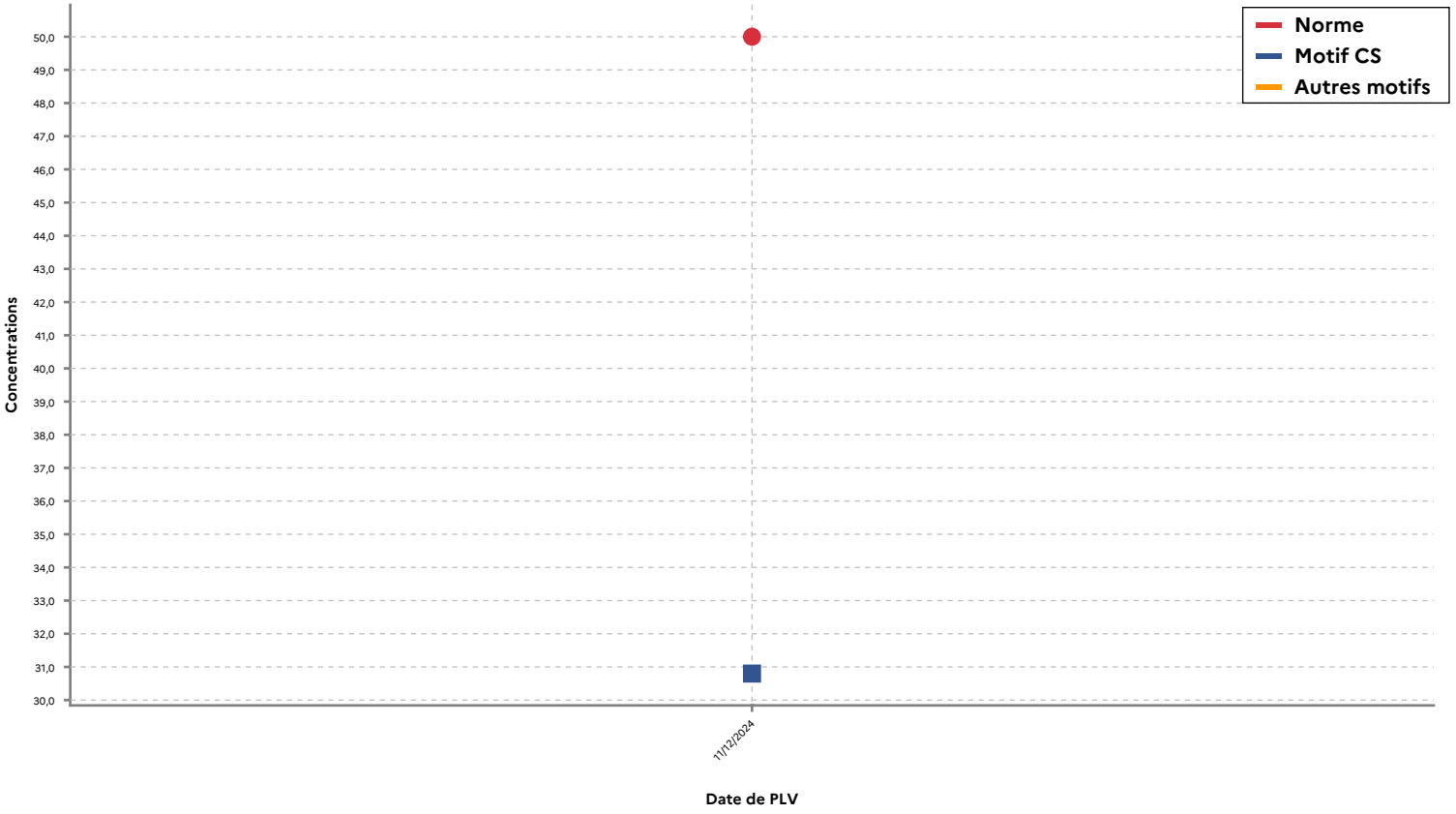
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 076000288 - SOMMESNIL ST FIRMIN



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 076001961 - HERICOURT F1



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 076001962 - HERICOURT F2



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe :** débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier :** volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire :** débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

07601289 - SYN. CAUX CENTRAL

076000672 - HERICOURT-EN-CAUX/SOMMESNIL

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	**4 900**
Débit moyen journalier	**4 810**
Débit réglementaire	**4 810**

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORURE FERRIQUE	1: COAGULANT
COAGULATION - FLOCULATION	2: CLARIFICATION
DECANTATION	2: CLARIFICATION
FILTRATION RAPIDE 2 A 15 M/H	2: CLARIFICATION
ADSORPTION (CHARBON ACTIF GRAINS)	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
DECARBONATATION CHIMIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
CHAUX VIVE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
SOUDE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION
CHARBON ACTIF EN GRAINS	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

076000542 - YVETOT NORD

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
28 390	28 390	28 390	28 390

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
076	76041	HAUTS-DE-CAUX (LES)	AUTRETOT / TOTALITE	51,924	691
076	76041	HAUTS-DE-CAUX (LES)	VEAUVILLE-LES-BAONS / TOTALITE	48,076	640
076	76456	MOTTEVILLE	Gal corderie Gare a2	6	47
076	76164	RIVES-EN-SEINE	ST WANDRILLE RANCON HAMEAU RANCON 65 ABONNES	3,624	145
076	76001	ALLOUVILLE-BELLEFOSSE	TOTALITE	100	1 153
076	76043	AUZEBOSC	TOTALITE	100	1 116
076	76055	BAONS-LE-COMTE	TOTALITE	100	337
076	76091	BEUZEVILLE-LA-GUERARD	TOTALITE	100	237
076	76110	BOIS-HIMONT	TOTALITE	100	436
076	76161	CARVILLE-POT-DE-FER	TOTALITE	100	108
076	76180	CLEUVILLE	TOTALITE	100	190
076	76219	DOUDEVILLE	-BOSC MARE MALLERRE,VAUTUIT,COLMONT,SELTOT,FRESNAY,GALLEVILLE	71,05	1 719
076	76223	ECALLES-ALIX	loumare fourche RN29	4	23
076	76253	ETOUTTEVILLE	Captot	0,614	5
076	76264	FLAMANVILLE	RN29	3	14
076	76340	HARCANVILLE	TOTALITE-BOSC ADAM	93,26	487
076	76347	HAUTOT-LE-VATOIS	PARTIE EST 20 %	20	65
076	76470	NORMANVILLE	TOTALITE	100	651
076	76531	ROCQUEFORT	TOTALITE	100	318
076	76542	ROUTES	TOTALITE	100	285
076	76568	SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS	90 % + 10% V.YVETOT	100	660
076	76610	SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	-FOURCHE DE LOUMARE	99	1 546
076	76692	THIOUVILLE	TOTALITE	100	275
076	76679	SOMMESNIL	TOTALITE	100	110
076	76718	VALLIQUERVILLE	TOTALITE	100	1 494
076	76758	YVETOT	TOTALITE	100	11 438
076	76702	TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	-route Yvetot	99	834
076	76529	RIVILLE	TOTALITE	100	313
076	76530	ROBERTOT	TOTALITE	100	213
076	76355	HERICOURT-EN-CAUX	TOTALITE	100	941
076	76009	ANCOURTEVILLE-SUR-HERICOURT	TOTALITE	100	354
076	76023	ANVEVILLE	TOTALITE	100	291
076	76128	BOSVILLE	2 ABONNES	1	6
076	76228	ECTOT-LES-BAONS	TOTALITE	100	398
076	76348	HAUTOT-SAINT-SULPICE	TOTALITE	100	688
076	76289	SAINT MARTIN DE L'IF	FOLLETIERE (LA)/hameaux Berfollet, Manoir de Caux	0,65	11

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

076000542 - YVETOT NORD

Unité de distribution YVETOT NORD (076000542)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : YVETOT NORD

Code : 076000542

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					41	0,00		19,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					41	0,00		46,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	41	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	41	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			41	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			41	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	41	4,00	13,02	22,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
() EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)* *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
COULEUR (QUALITATIF)						41	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						41	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						41	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	3	0,00	0,07	0,20		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	38	0,00	0,11	0,46		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					41	0,05	0,37	0,54		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					41	0,07	0,40	0,56		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
() EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)* *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	11	0		2		1
PH	unité pH			6,50	9,00	41	7,60		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					11	7,32		8,13		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	10,10		24,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	13,00		25,40		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					11	55,50	67,85	101,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	11	27,20	28,97	36,60		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	41	386,00	445,20	613,00		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					11	4,40	4,56	4,70		
POTASSIUM	mg/L					11	2,10	2,23	2,40		
SODIUM	mg/L				200,00	11	11,20	13,34	14,20		
SULFATES	mg/L				250,00	11	14,70	16,55	17,90		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	6	0,00	2,58	9,70		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	41	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			41	31,50	34,99	38,30		

Unité de distribution : YVETOT NORD

Code : 076000542

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			41	0,63	0,70	0,77		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			31	0,00	0,00	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,01		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,00	0,25	0,45		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	21,50	21,50	21,50		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,75	1,60		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	2,00	2,00	2,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,20	1,20	1,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,10	0,10	0,10		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,30	0,30	0,30		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	3,65	3,65	3,65		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : YVETOT NORD

Code : 076000542

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE MÉTA	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE PARA	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,01	0,03		
FLUORÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,01	0,04		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					3	0,00	0,01	0,03		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,04	0,11		
PYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROBENZÈNE-1,2,4,5	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

PESTICIDES TRICETONES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES CARBAMATES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ORGANOCHLORES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Unité de distribution : YVETOT NORD

Code : 076000542

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
CHLOROTHALONIL R417888	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,06	0,12	3	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,18	0,18	0,18		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CGA 369873	microgramme/L					1	0,09	0,09	0,09		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					6	0,00	0,65	1,29		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,05	0,05	0,05		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bioresmethrine, bitertanol, boscalid, brodifacoum, bromacil, bromadiolone, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, bénalaxyl, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane béta, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlofenthion, dichlofluanide, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diquat, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenhexamid, fenitrothion, fenizon, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodocarb, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metolachlor noa 413173, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, méthyl isothiocyanate, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, n,n-dimet-tolylsulphamid, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, paraquat, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, pinoxaden, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, propazine 2-hydroxy, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinalphos, quinmerac, quinoxyfen, quizalofop éthyle, rimsulfuron, secbuméton, sedaxane, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite lm6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiodicarbe, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, tridemorphe, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin

Unité de distribution YVETOT NORD (076000542)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

() EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)*

Nombre de dépassement des limites de qualité : **3**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : HERICOURT-EN-CAUX/SOMMESNIL	CHLOROTHALONIL R417888	10/02/2025	0,12 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R417888	07/04/2025	0,11 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R417888	09/05/2025	0,10 microgramme/L		0,10		

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : YVETOT NORD	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	15/04/2025	0,00			1	2

Unité de distribution YVETOT NORD (076000542)

Liste des dossiers de non-conformité en 2025

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
CHLOROTHALONIL R417888	TTP : HERICOURT-EN-CAUX/SOMMESNIL	128 jour(s)

Unité de distribution YVETOT NORD (076000542)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	41	44
Nombre de prélèvements non-conformes	0	3
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**93,18 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides. En effet, des concentrations en pesticides inférieures aux valeurs sanitaires ont été mises en évidence dans l'eau distribuée sans risque pour la santé. Des actions correctives ont été mises en œuvre pour rétablir la conformité de l'eau pour les pesticides.

Indicateur global de qualité	
C	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	41	44
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**97,73 %**

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année	TTP - HERICOURT-EN-CAUX/SOMMESNIL	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17

Année	UDI - YVETOT NORD	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	73
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	39
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	38
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	150

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	100,00 %
Nombre de prélèvements :	167

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année	TTP - HERICOURT-EN-CAUX/SOMMESNIL	
2023	Conformité sur l'installation :	85,71 %
	Nombre de prélèvements :	14
2024	Conformité sur l'installation :	72,73 %
	Nombre de prélèvements :	11
2025	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	74,19 %
	Nombre de prélèvements :	31

Année	UDI - YVETOT NORD	
2023	Conformité sur l'installation :	98,63 %
	Nombre de prélèvements :	73
2024	Conformité sur l'installation :	92,31 %
	Nombre de prélèvements :	39
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	38
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	97,33 %
	Nombre de prélèvements :	150

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	93,37 %
Nombre de prélèvements :	181

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource *(Indicateur SISPEA P108.3)*

Gestionnaire du ou des captages : SYN. CAUX CENTRAL

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00578X0007	HERICOURT-EN-CAUX SOURCE	HERICOURT-EN-CAUX	60 %
00578X0084	HERICOURT F1	HERICOURT-EN-CAUX	60 %
00578X0088	HERICOURT F2	HERICOURT-EN-CAUX	60 %
00578X0006	SOMMESNIL ST FIRMIN	SOMMESNIL	60 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie *(Indicateur SISPEA P101.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
076000542	YVETOT NORD	41	0	100,00 %
	Nombre total*	41	0	100,00 %

(*) Le total des PLV ne correspond pas toujours à la somme des PLV de chaque ligne car certains des PLV sont des doublons lorsqu'ils sont fait sur des TTP qui alimentent plusieurs UDI

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques *(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
076000542	YVETOT NORD	44	3	93,18 %
	Nombre total*	44	3	93,18 %

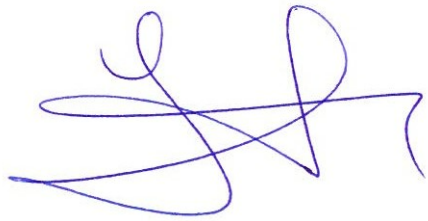
(*) Le total des PLV ne correspond pas toujours à la somme des PLV de chaque ligne car certains des PLV sont des doublons lorsqu'ils sont fait sur des TTP qui alimentent plusieurs UDI

Conclusion générale du rapport

Le territoire de l'unité de gestion est découpé en 2 unités de distribution (UDI).
Sur l'UDI YVETOT NORD, des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour les pesticides sont observés.Des mesures correctives ont été mise en oeuvre pour rétablir la conformité de l'eau.
Sur l'UDI FREVILLE, l'eau distribuée en 2025 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.
Les travaux de fiabilisation du secteur desservi par le captage de Blacqueville vulnérable aux survenues de turbidité doivent être réalisés dans les délais les plus contraints et la procédure de DUP du nouveau captage de la Valette doit être finalisée afin de permettre sa mise en distribution.
Par ailleurs, sont rappelées ci-dessous les obligations en matière de sécurité sanitaire concernant :
- le suivi de la mise en œuvre des prescriptions figurant dans les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection des captages,
- la réalisation d'un diagnostic CVM afin d'identifier les secteurs non-conformes grâce à la réalisation de campagnes d'analyses ciblées sur les secteurs à risque, informer les abonnés concernés par des non-conformités et rétablir la conformité de l'eau grâce notamment à des purges, dans l'attente du remplacement des anciennes canalisation en PVC ;
- l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) avant juillet 2027 pour la partie Ressources et janvier 2029 pour la partie Production/Distribution,
- la surveillance permanente de la qualité de l'eau produite et distribuée à adapter en fonction des risques identifiés par la démarche d'évaluation des risques conduite dans le cadre du PGSSE, comportant à minima les paramètres obligatoires (turbidité, chlore).

Le 18/06/2026

Par délégation,



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

ANNE GERARD

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d’eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

076000542 - YVETOT NORD

076000127 - HERICOURT-EN-CAUX SOURCE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000667	EXHAURE	Principal	76355 - HERICOURT-EN-CAUX		EAU BRUTE SOUTERRAINE

076000288 - SOMMESNIL ST FIRMIN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000001370	EXHAURE	Principal	76679 - SOMMESNIL		EAU BRUTE SOUTERRAINE

076000542 - YVETOT NORD

Attention : seuls 20 PSV sont affichés pour des installations qui peuvent en contenir d'avantage afin de ne pas surcharger l'affichage

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000001517	Point communal	Principal	76758 - YVETOT		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000000068	AUTRETOT	Secondaire	76041 - HAUTS-DE-CAUX (LES)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000000085	Point communal	Secondaire	76055 - BAONS-LE-COMTE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000000387	Point communal	Secondaire	76228 - ECTOT-LES-BAONS		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000000648	Point communal	Secondaire	76348 - HAUTOT-SAINT-SULPICE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000000669	P C	Secondaire	76355 - HERICOURT-EN-CAUX		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000001038	Point communal	Secondaire	76531 - ROCQUEFORT		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000001130	Point communal	Secondaire	76568 - SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000001232	Point communal	Secondaire	76610 - SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000001432	Point communal	Secondaire	76718 - VALLIQUERVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000001449	VEAUVILLE-LES-BAONS	Secondaire	76041 - HAUTS-DE-CAUX (LES)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004520	PC	Secondaire	76043 - AUZEBOSC		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004829	P C	Secondaire	76023 - ANVEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004831	POINT COMMUNAL	Secondaire	76128 - BOSVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004832	P C	Secondaire	76161 - CARVILLE-POT-DE-FER		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004833	POINT COMMUNAL	Secondaire	76340 - HARCANVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004834	POINT COMMUNAL	Secondaire	76355 - HERICOURT-EN-CAUX		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004835	POINT COMMUNAL	Secondaire	76530 - ROBERTOT		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004836	POINT COMMUNAL	Secondaire	76542 - ROUTES		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004838	POINT COMMUNAL	Secondaire	76001 - ALLOUVILLE-BELLEFOSSE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

076000672 - HERICOURT-EN-CAUX/SOMMESNIL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000670	SORTIE BACHE EAU TRAITEE	Principal	76041 - HAUTS-DE-CAUX (LES)	ROBINET BACHE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
0760000004851	R600 ENVRONVILLE	Secondaire	76236 - ENVRONVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000004852	R2X150 SOMMESNIL	Secondaire	76679 - SOMMESNIL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

076001961 - HERICOURT F1

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000003052	EXHAURE F1	Principal	76355 - HERICOURT-EN-CAUX		EAU BRUTE SOUTERRAINE

076001962 - HERICOURT F2

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000003053	EXHAURE F2	Principal	76355 - HERICOURT-EN-CAUX		EAU BRUTE SOUTERRAINE

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

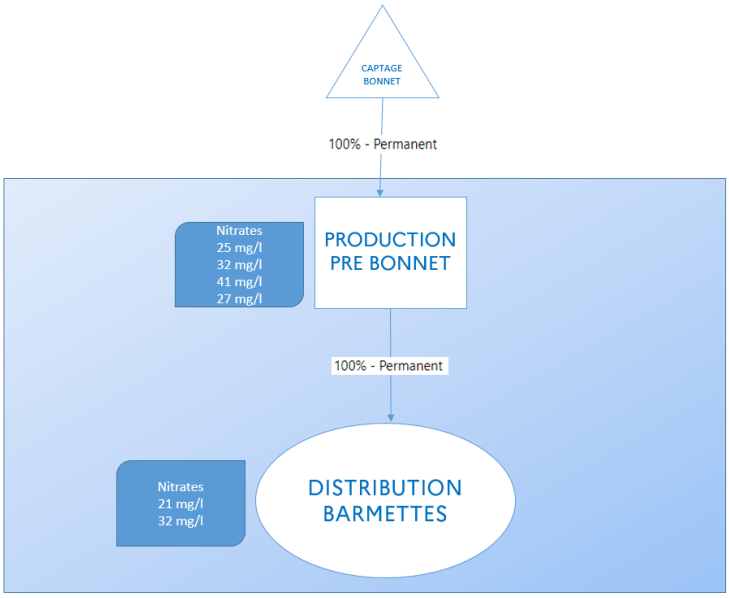
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- *UDI BARMETTES (réseau de distribution)*
- *PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)*
- *CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)*



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

• **Valeurs minimum et maximum :** aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

• **Valeur moyenne :** aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps …).

• **Bactériologie :** c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+…).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :

1 ***Moyenne Nitrates Production PRE BONNET***

(25+32+**41**+27) / 4 = 31,2 mg/L avec Nombre de prélèvements = 4 **2**

3 ***Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES***

(**21** +32) / 2 = 26,5 mg/L avec Nombre de prélèvement = 2 **4**

Calcul de la moyenne = (**1** x **2**) + (**3** x **4**) / (**2** x **4**)

((31,2 X 4) + (26,5 X 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = **29,6 mg/L**

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : ***29,6 mg/L***

-> Valeur maximum : ***41 mg/L***

-> Valeur minimum : ***21 mg/L***

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

** Le statut "En service" des colonnes "État du lien" et "État du lien du % de débit" regroupe les états "Permanent", "Saisonnier" et "Occasionel".*

UDI de référence	Installation amont	Niveau	Date de début d'état du lien	Date de fin d'état du lien	État du lien	% de débit	Date de début du % de débit	Date de fin du % de débit	État du lien du % de débit
YVETOT NORD - (076000542)	TTP - HERICOURT-EN-CAUX/SOMMESNIL (076000672)	1	20/11/1995		En service	100	17/01/2012		En service
	CAP - HERICOURT-EN-CAUX SOURCE (076000127)	2	18/11/2011		En service	1	01/01/2023		En service
	CAP - SOMMESNIL ST FIRMIN (076000288)	2	11/01/2018		En service	33	01/01/2023		En service
	CAP - HERICOURT F1 (076001961)	2	18/11/2011		En service	29	01/01/2023		En service
	CAP - HERICOURT F2 (076001962)	2	18/11/2011		En service	37	01/01/2023		En service